

**INSTITUT DES ARTISANS DE JUSTICE ET DE
PAIX (IAJP)**

COMMUNICATION

**Thème : L'éthique dans le champ de la démocratie : mythe
ou réalité ?**

Par Clotaire A.OLIHIDE, Juriste, Expert Electoral

Chant d'Oiseau, Cotonou, le 23 juin 2016

Introduction

Depuis la Conférence Nationale des Forces Vives de 1990, le Bénin a fait l'option d'un régime démocratique fondé entre autres sur la séparation des pouvoirs, l'élection comme mode de dévolution du pouvoir, le respect et la promotion des libertés publiques, individuelles et collectives. Depuis lors, le pays s'est doté d'institutions dont le fonctionnement régulier contribue de façon certaine à la survie et l'enracinement progressif de la démocratie. Il demeure cependant que, malgré la relative conformité des actes aux textes fondamentaux de la République, les actions, paroles et faits imputables aux acteurs politiques en général et aux animateurs des institutions en particulier restent parfois – sinon souvent – sujets à polémiques. De fait, de nombreux dossiers et affaires plus scandaleux les uns que les autres ont agité la sphère politique ces deux dernières décennies, creusant comme un décalage de plus en plus préoccupant entre le peuple et ses dirigeants. Cette réalité du monde politique béninois qui, à la vérité, est loin de constituer une exception au vu de celle observée dans tous les autres pays de la sous-région, du continent voire du monde, appelle à se poser la question légitime de la possibilité pour l'homme politique d'observer des comportements éthiques dans l'exercice de son métier ou de ses fonctions. Autrement dit, y a-t-il de la place pour l'éthique ou la morale en démocratie ou, de façon plus générale, dans le milieu politique ? Ou bien, la morale et la politique peuvent-elles faire bon ménage ? Le politicien peut-il dire la vérité, pratiquer la vertu dans son rôle de politicien ou d'homme politique ? Si on peut tenter d'opérer une distinction entre "le politicien" (rompu à la politique politicienne, qui vit de la politique) et "l'homme politique" (pratiquant la politique comme un Art, qui vit pour la politique), il reste que le milieu politique est le champ de prédilection par excellence de l'adage « la fin justifie les moyens ». Dès lors, la tendance qui consiste à considérer que le politique est capable d'élégance, voire de vertu alors que le politicien n'hésitera pas à faire preuve de duplicité et de machiavélisme est-elle réaliste ? Lequel de ces types d'hommes est effectivement politique, c'est-à-dire pose des actes à impact réel, pratique et efficace dans le champ politique ? Que doit en définitive privilégier un homme politique : l'éthique, la conviction, la responsabilité, le résultat ? Au regard de toutes ces considérations, quelle lecture faire du rapport entre l'éthique et la politique

au Bénin et quelles perspectives envisager ? Nous aborderons ces questions en partant de la clarification des concepts clés de politique et d'éthique **(I)**, car il nous apparaît plus pertinent d'élargir la réflexion au champ politique, plutôt qu'à celui plus restreint de la démocratie. Cette clarification conceptuelle nous conduira à examiner les types de relations envisageables entre la politique et l'éthique **(II)**. Nous pourrons alors tenter une application de la réflexion aux réalités politiques du Bénin afin d'en appréhender les ressorts et de tracer des perspectives pour une consolidation et une pérennisation de notre système politique **(III)**.

I- Définition et clarification des concepts

A- La politique

Le dictionnaire en ligne Dicophilo définit la politique comme : « *L'art de conquérir, exercer et conserver le pouvoir dans les institutions gouvernant la vie collective, et en particulier dans l'État ; l'ensemble des discours, actions et réflexions ayant pour objet l'organisation du pouvoir au sein d'une société ; la ligne directrice, la façon particulière de gouverner et d'administrer, en particulier un État* ». Pour Max Weber, la politique est l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État. Tout homme qui fait de la politique aspire au pouvoir - soit parce qu'il le considère comme un moyen au service d'autres fins, idéales ou égoïstes, soit qu'il le désire « pour lui-même » en vue de jouir du sentiment de prestige qu'il confère.

En démocratie, le mode normal d'accession au pouvoir est la participation aux élections. Il existe de nombreux modes d'expression non violents en politique (manifestations, grèves, non-violence, désobéissance civile, conflit non-violent, boycott, campagnes de presse, cybermouvements, etc.). Cependant, le domaine de la politique recouvre également des modes d'actions politique violents : coup d'État, révoltes, révolution, voire terrorisme.

Il est entendu que l'action politique vise à satisfaire l'intérêt général qui désigne la finalité d'actions ou d'institutions censées intéresser une population considérée dans son ensemble. Toutefois, il faut remarquer que la conception de l'intérêt général, notamment dans sa distinction avec les intérêts particuliers, varie selon les pays. Plus particulièrement, on constate une forte opposition entre modèles français et anglo-saxon.

Dans tous les cas, les interactions et les conflits entre l'intérêt général et l'intérêt personnel sont au cœur de l'action politique en général, et même des choix individuels et collectifs des hommes politiques. L'homme politique travaille dans l'intérêt général, pourvu que cela coïncide avec son intérêt personnel. La création de bien-être pour tous n'est son objectif que s'il en sort mieux lui-même. Dans une participation, les choses deviennent encore plus compliquées car, souvent, servir le parti rapporte plus à l'individu que servir l'intérêt général. Le triangle intérêt personnel, intérêt du parti et intérêt général fournit donc l'arène de la démocratie.

B- L'éthique et la morale: quels liens ?

Les mots « éthique » et « morale » renvoient à une dimension importante des actions humaines visible dans des situations de la vie courante. Par exemple, on est souvent confrontés à des problèmes moraux ou éthiques.

Pour qu'un problème soit moral ou éthique, il doit mettre en jeu des idéaux qui donnent du sens à notre vie ou des règles qu'on se sent obligé de respecter.

La justice, la loyauté, la générosité et la responsabilité individuelle sont des idéaux supérieurs auxquels on croit important d'obéir : ce sont des **valeurs morales**. De même, « ne pas faire aux autres ce qu'on ne veut pas qu'ils nous fassent » est une règle que plusieurs personnes trouvent fondamentale. C'est pour eux un **principe moral**. En résumé, quand on parle de morale et d'éthique, on touche à la sphère des valeurs et des principes moraux.

La morale est affaire de conscience de l'individu en relation à autrui. La morale répond à la question « que dois-je faire ? » c'est une loi que l'on s'impose mais valable pour tous. Elle est désintéressée.

Doit-on en conclure que les mots "éthique" et "morale" sont synonymes? Différentes écoles de pensée existent sur cette question.

Pour certains penseurs, « morale » et « éthique » ont la même signification : le premier provient d'un mot latin (« mores ») et le second d'un mot grec (« êthos ») qui, tous les deux, signifient « mœurs ».

Pour d'autres, ces termes prennent des sens différents et ne sont pas équivalents. Au Québec, notamment, une distinction s'est imposée : la morale réfère à **un ensemble de valeurs et de principes** qui permettent de différencier le bien du mal, le juste de l'injuste, l'acceptable de l'inacceptable, et auxquels il faudrait se conformer. L'éthique, quant à elle, n'est pas un ensemble de valeurs et de principes en particulier. Il s'agit d'**une réflexion argumentée en vue du bien agir**. Elle propose de s'interroger sur les valeurs morales et les principes moraux qui devraient orienter nos actions, dans différentes situations, dans le but d'agir conformément à ceux-ci.

Au regard de cette clarification de deux concepts qui, pour l'un renvoie à un champ lexical de conquête (conflits, intérêts, pouvoir, violence, ...) et pour l'autre aux valeurs (morale, mœurs, idéal, principes, ...), il convient de s'interroger sur la nature des relations qu'ils sont susceptibles d'entretenir.

II- Rapports entre éthique et politique

A- La difficile compatibilité

Il faut, de prime abord, souligner qu'au cœur de ces deux concepts (politique et éthique) se retrouve un même sujet : l'homme.

Le mot *homme* est un mot à double-fond, qui a plusieurs sens contradictoires. D'une part, l'homme est vaniteux, paresseux, jaloux et égoïste. D'autre part, il est aussi travailleur, attiré par le luxe et les biens matériels. Dans ses relations avec ses congénères, on constate aussi cette tendance, qui fait de l'autre un modèle que l'on admire mais aussi un obstacle que l'on veut surpasser. Mais l'homme politique, pris ici au sens le plus large du terme, n'en a jamais assez. Il veut dépasser son modèle. La soif de pouvoir va souvent de pair avec une envie d'être reconnu et l'appât du gain. Ces aspirations irrépressibles créent une dynamique qui repousse toujours plus loin les limites du convenable, les méthodes employées pouvant facilement outrepasser les bornes de la moralité. L'homme politique doit déployer toute sa ruse dans l'arène et doit donc sans cesse danser sur une corde raide.

Comme le définissait Machiavel, la politique est du domaine du rapport de forces, du rapport d'opinions, des conflits d'intérêts. La politique n'est donc pas seulement affaire de morale, de bien, de vertu, de générosité, d'humanisme, de charité, de solidarité, de protection sociale,...

On ne saurait condamner l'Entreprise et ses bénéficiaires au nom de la morale, car sans eux pas d'emploi ; la loi du marché n'intéresse que le commerce des marchandises, pas la solidarité, pas la justice, la liberté, la sécurité.

Une des analyses les plus pertinentes de l'homme politique est celle de Max Weber (1864-1924) : Il s'interroge sur le type idéal du savant et du politique au regard d'un processus de rationalisation, l'un objectif, l'autre subjectif.

Selon Weber, le politique doit avant tout consacrer toute son énergie à conquérir le pouvoir et à concevoir son utilisation. Pour lui, le politique est démagogue par essence car le processus de sélection à une investiture est soumis à la compétition et dépend du charisme du candidat donc non fondé sur l'objectivité. Cette lutte pour le pouvoir est un combat.

La participation pousse l'homme politique dans un jeu compétitif où l'individu est réduit au rang d'acteur, non pas au sens d'être agissant, mais au sens de

comédien. Mandeville observe que la véritable nature de l'homme est profondément cachée dans la société polie, rejoignant ainsi Rousseau qui affirme que l'homme naît bon, c'est la société qui le corrompt.

L'homme dans le système politique n'est donc pas amoral, mais il est poussé par la dynamique du système vers l'immoralité. La norme n'est plus le fruit d'une réflexion morale mais est dictée par un comportement dominant, c'est-à-dire ce que chacun fait pour survivre. Le concept de norme perd son lien avec la moralité et l'homme est prêt à rompre avec sa conscience. Etant donné que chacun le fait et que la responsabilité en incombe au système, l'homme accepte facilement de renoncer à son identité, ou du moins à certains éléments de son identité.

Dans sa réflexion, Weber opère une distinction entre l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité. Pour lui, *« il y a une opposition abyssale entre l'attitude de celui qui agit selon les maximes de l'éthique de conviction - dans un langage religieux nous dirions: « Le chrétien fait son devoir et en ce qui concerne le résultat de l'action il s'en remet à Dieu » -, et l'attitude de celui qui agit selon l'éthique de responsabilité qui dit : « Nous devons répondre des conséquences prévisibles de nos actes. »*

Pour lui, il n'existe aucune éthique au monde qui puisse négliger ceci : pour atteindre des fins « bonnes », nous sommes la plupart du temps obligés de compter avec, d'une part les moyens moralement malhonnêtes ou pour le moins dangereux, et d'autre part la possibilité ou encore l'éventualité de conséquences fâcheuses. Aucune éthique au monde ne peut nous dire non plus à quel moment et dans quelle mesure une fin moralement bonne justifie les moyens et les conséquences moralement dangereuses. Weber en déduit qu'il n'est pas possible de concilier l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité pas plus qu'il n'est possible de décréter au nom de la morale quelle est la fin qui justifiera tel moyen, si jamais on fait la moindre concession au principe.

En conclusion, Weber énonce *« Les premiers chrétiens savaient très bien également que le monde était régi par des démons et que l'individu qui se compromettait avec la politique, c'est-à-dire avec les moyens de la puissance et de la violence, concluait un pacte avec des puissances diaboliques; il n'est pas vrai, savaient-ils aussi, qu'au cours*

de leurs actions le bien engendre uniquement le bien et le mal uniquement le mal, l'on constate bien plutôt et très souvent le phénomène inverse. Qui ne voit pas cela est en vérité, politiquement, un enfant... Celui qui, en général, veut faire de la politique et surtout celui qui veut en faire sa vocation doit prendre conscience de ces paradoxes éthiques et de responsabilité à l'égard de ce qu'il peut lui-même devenir sous leur pression. Je le répète, il se compromet avec des puissances diaboliques qui sont aux aguets dans toute violence... Celui qui veut le salut de son âme ou sauver celle des autres doit donc éviter les chemins de la politique qui, par vocation, cherche à accomplir d'autres tâches très différentes, dont on ne peut venir à bout que par la violence. Le génie ou le démon de la politique vit dans un état de tension extrême avec le Dieu de l'amour et aussi avec le Dieu des chrétiens tel qu'il se manifeste dans les institutions de l'Église. Cette tension peut en tout temps éclater en un conflit insoluble ».

On pourrait croire, au regard de ce développement, que l'éthique, et singulièrement l'éthique de la conviction et la politique sont définitivement inconciliables. En fait, il n'en est rien ! Car, c'est le même Weber qui affirme à la fin de son raisonnement : « ...Je me sens bouleversé très profondément par l'attitude d'un homme mûr -qu'il soit jeune ou vieux - qui se sent réellement et de toute son âme responsable des conséquences de ses actes et qui, pratiquant l'éthique de responsabilité, en vient à un certain moment à déclarer : « je ne puis faire autrement. Je m'arrête là ! » Une telle attitude est authentiquement humaine et elle est émouvante. Chacun de nous, si son âme n'est pas encore entièrement morte, peut se trouver un jour dans une situation pareille. On le voit maintenant : l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité ne sont pas contradictoires, mais elles se complètent l'une l'autre et constituent ensemble l'homme authentique, c'est-à-dire un homme qui peut prétendre à la « vocation politique ».

B- L'indispensable complémentarité

Comme énoncé supra, l'homme, intégré dans le système politique, ne cesse pas d'être un homme, caractérisé par des pulsions et des passions, aux prises avec des sentiments

peu nobles, tels que la vanité, le prestige, la jalousie, l'envie, etc., mais également, ce qui est aussi important pour la vie politique, empreint de nobles sentiments tels que la compassion, la sympathie et l'empathie, la solidarité, le respect de l'autre, etc.

S'il est entendu que la politique n'est pas seulement une affaire de morale, de bien, de vertu, de générosité, d'humanisme, de charité, de solidarité, de protection sociale, un homme politique peut-il pour autant se définir ou mener son action au nom du mal, du vice, de l'injustice ? Non, les hommes politiques prétendent tous agir au nom d'un « bien ».

La politique et la morale ne sont donc pas si éloignées que cela. Nous avons besoin des deux pour gérer nos différences, nos faiblesses, nos passions, nos conflits. C'est pourquoi une action politique n'est pas moralement condamnable mais le comportement individuel d'un homme politique peut l'être.

L'éthique répond plus à l'action politique dans la mesure où elle répond au « comment doit-on faire ? » en établissant des règles, des normes.

Un comportement non éthique commence en effet dès lors que je renonce à mon identité ; lorsque je n'agis plus conformément au rôle qui m'est attribué dans la société. Lorsque, en tant que ministre (mot du latin qui veut dire serviteur) ou en tant que *civil servant*, je ne suis plus au service de la communauté, mais au service de moi-même et de mon entourage, mes actes ne peuvent plus être considérés comme éthiques, même si j'aide mes "amis". Le clientélisme est donc un renoncement aux devoirs de base de l'homme politique.

Il en est de même de la corruption. Dans le contexte de la corruption, je ne suis pas seulement amené à renoncer à mon identité, ce qui entraînera peut-être pour moi des difficultés à me regarder dans la glace par la suite, mais en outre, je dois le faire en accord avec autrui. Une fois lancée, la spirale de la corruption ne peut plus être arrêtée. Par dissémination, le fait social prend des proportions toujours plus importantes.

L'un des premiers philosophes à utiliser le mot de corruption est Aristote. Chez lui, la corruption est en opposition avec la naissance et la croissance. Elle est associée à la dégradation et à la mort. Cette association entre corruption et dégradation ou mort semble être restée depuis une constante dans l'approche philosophique. Montesquieu, dans son *Esprit des Lois* associe la corruption à l'origine de la dégradation d'une certaine forme de gouvernement. La corruption sonnerait le glas d'une forme d'Etat. Chez Machiavel, la corruption n'est pas seulement associée à la fin d'une forme d'Etat mais aussi à la fin de la possibilité d'exercer toute liberté. La corruption signifie donc la mort de l'homme libre. Il doit y avoir une éthique des gouvernants, de l'Etat.

Mais, plus encore, il doit exister une éthique du citoyen par son engagement dans la démocratie. Elle est de l'ordre de la vigilance pour le citoyen, par le doute, la sévérité, les demandes de justification, tout en évitant le mépris pour ces hommes politiques à la mission difficile face à une société d'individualités ou de lobbys constamment insatisfaits. C'est justement dans cette possibilité de contrôle que la démocratie trouve sa justification à condition d'exercer cette action citoyenne.

L'activité de l'homme politique est comprimée entre ; l'éthique de conviction qu'il doit assurer et assumer en tant que porteur d'un projet sociétal ou d'une idéologie et l'éthique de responsabilité conséquence d'une attitude rationnelle répondant aux impératifs incontournables économiques ou sociétaux en contradiction avec ses convictions. L'homme politique adéquat est celui qui choisit le juste milieu avec un « sens du terrain » exigeant donc en plus du charisme un don du ressenti du peuple et de l'intérêt supérieur de la Nation.

Au total, le comportement non-éthique des politiciens touche la démocratie dans ses fondements. Les actes qui témoignent d'un tel comportement ne peuvent donc pas être banalisés et ramenés à une série d'actes isolés, mais doivent être considérés comme des symptômes d'un malaise plus profond. Il faut dès lors lutter contre ces dérives de manière structurelle, en se fondant sur la morale. Car la liberté de chacun est une valeur en soi, mais elle ne peut s'exercer qu'à la condition qu'elle n'empiète pas sur la liberté d'autrui, comme le préconisait Kant.

III- Perspectives pour le Bénin

A- Le Bénin politique : un désert d'éthique ?

Aux termes de l'article 35 de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 : « *Les citoyens chargés d'une fonction publique ou élus à une fonction politique ont le devoir de l'accomplir avec conscience, compétence, probité, dévouement et loyauté dans l'intérêt et le respect du bien commun* ».

L'article 37 de la même Constitution dispose : « *Les biens publics sont sacrés et inviolables. Tout citoyen béninois doit les respecter scrupuleusement et les protéger. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation ou d'enrichissement illicite est réprimé dans les conditions prévues par la loi* ».

Par ailleurs, le Bénin s'est doté d'une loi contre la corruption : la loi 2012-21 du 21 octobre 2012 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.

En outre, depuis 1990, de nombreuses structures de lutte contre la corruption ont été créées par les gouvernements successifs : Cellule de Moralisation de la Vie Publique, Inspection Générale d'Etat, Bureau de l'Auditeur Général, Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption, etc. Il existe également une Chambre des Comptes à la Cour Suprême dont la mission est de contrôler les comptes de l'Etat et de sanctionner les infractions financières.

Enfin, la Charte des partis politiques et le code électoral organisent le financement des partis politiques et des compétitions électorales.

Et pourtant, que de scandales et d'« affaires » d'Etat, ne serait-ce que ces dix dernières années ! On peut citer pêle-mêle : le dossier CEN-SAD (l'organisation par le Bénin du sommet de la CEN-SAD en 2008 a été une occasion certains cadres et autorités indéliçables pour déléster à leur profit les caisses de l'Etat de plusieurs milliards de nos francs sous le couvert de l'urgence) ; l'affaire dite des machines agricoles (dans l'exécution d'une décision du Conseil des Ministres portant sur l'acquisition en

urgence de machines agricoles pour augmenter la production et la productivité afin de garantir la sécurité alimentaire de notre pays, des marchés de gré à gré de plusieurs milliards de francs ont été attribués en violant ou en contournant de nombreuses dispositions du code des marchés publics) ; l'affaire dite ICC Services (la plus vaste escroquerie jamais organisée au Bénin où, sous le couvert d'activités de placement d'argent, des individus sans foi ni loi ont dépouillé des milliers de Béninois de leurs économies, avec la complicité active ou passive des pouvoirs publics) ; l'affaire dite du PPEA 2 (des fonds offerts par les Pays-Bas au Bénin dans le cadre de la coopération bilatérale et destinés à réaliser des forages d'eau au profit des populations dépourvues d'eau potable ont été purement et simplement détournés par des autorités et cadres du Ministère de l'Eau) ;...

Tous ces scandales restés non élucidés, et donc impunis, interpellent pouvoirs publics et citoyens sur la nécessité absolue de ramener un minimum d'éthique dans la cité, et plus particulièrement dans le champ politique.

B- L'urgence d'un réarmement moral et la nécessité d'une application plus rigoureuse de la loi

L'éthique et la gouvernance sont indissociables. D'abord parce que celle-ci exige que les gouvernants se soumettent aux lois de la cité et exercent leurs fonctions avec probité, faute de quoi les contraintes qu'ils imposent au nom de l'intérêt commun perdent leur légitimité. Ensuite, parce qu'elle exige, pour être démocratique, un accord sur des principes communs et ces principes sont nécessairement éthiques.

La première irresponsabilité des hommes politiques au service de la démocratie est de ne pas suffisamment replacer le débat démocratique au centre de « l'Agora ». L'exigence première est que les grandes décisions sociétales voire économiques lorsqu'elles-mêmes ne sont pas soumises à l'impératif d'urgence soient débattues publiquement et sereinement (en dehors des lobbys actifs). Les pouvoirs en place doivent permettre l'accès aux informations du sujet traité aux différents courants d'opinion prenant part au débat public. Ce sont ces débats qui forgeront la culture et l'éthique citoyenne. Le manque d'éthique de responsabilité de l'homme politique

réside dans cet abandon du débat public délaissé au profit des groupes de pression (syndicats, médias lobbys en tous genres..).

Il urge donc plus que jamais que les gouvernants béninois redonnent effectivement la parole aux citoyens. Le débat public doit précéder toute décision engageant la Nation.

Une des dimensions de la gouvernance est de créer des processus par lesquels la communauté se refonde elle-même. **Une communauté s'institue notamment en inventant ses propres règles**, sa charte constitutive, le contrat social qui la fonde et qui la relie aux autres.

Le Bénin a besoin de devenir une Nation, en écrivant lui-même, au-delà de sa diversité interne, les règles qui le fondent. Car, en même temps que la diversité culturelle et ethnique se généralise, les réflexes de repli identitaire se multiplient, avec leur cortège de violence (Le Chef de l'Etat n'a-t-il pas promis un certain 1^{er} août 2012 de faire descendre les « siens » pour affronter les « autres » ?). Il faut reconnaître à chaque niveau de territoire et de communauté, quelle qu'en soit la taille, **d'affirmer et d'assumer son droit à la diversité**, puis à travers un contrat social, manifester sa volonté de vivre ensemble et non la simple appartenance passive, par l'histoire, le sol ou le sang à une communauté donnée.

La transparence et la participation du citoyen à l'action publique doivent être le socle de la gouvernance.

La première mission des pouvoirs publics est de donner l'exemple. Celui qui choisit de travailler dans le secteur public devrait le faire en premier lieu poussé par la volonté de réaliser quelque chose dans l'intérêt général. Une personne au service de l'Etat, comme l'est un responsable politique, incarne l'Etat et s'il a du respect pour lui-même et pour son choix de vie, il pourra sans remords résister à toute tentation de corruption. Tout fait de corruption l'éloigne en effet, du but qui constitue le fondement de son choix de vie.

Si un tel climat pouvait régner au sein des services publics, chacun comprendrait peu à peu que toute proposition indécente est déplacée et vouée à l'échec. Ce climat pourrait ensuite gagner l'ensemble de l'économie. En outre, si un tel climat règne dans le secteur public, il finira par gagner d'une façon ou d'autre la sphère privée. Si cela était, on pourrait interrompre ainsi la spirale de la corruption. Si, dans un tel contexte, la tentation de la corruption s'avère trop forte pour un être humain trop faible, il sera de plus en plus difficile de trouver le bon partenaire.

Evidemment, un tel changement de mentalité n'est pas simple à opérer. Mais ce changement n'est pas impossible. On ne peut pas voir d'un bon œil le fait que la corruption prolifère partout. La corruption est et reste immorale et dégradante pour l'être humain.

Outre leur rôle d'exemple, les pouvoirs publics doivent lancer une campagne d'information. Les médias doivent analyser ce qu'ils peuvent entreprendre avec leur pouvoir quasiment illimité.

Cette approche positive doit être complétée par des règlements et des mesures répressives. Des contrôles stricts et coordonnés restent nécessaires dans notre société. Il n'est pas acceptable qu'un individu reconnu coupable de corruption lors de l'attribution d'un marché public puisse concourir dans d'autres appels d'offres publics, comme cela se passe impunément au Bénin. De même, il est inacceptable que la société béninoise continue de célébrer et de porter au pinacle des individus dont le seul "mérite" est d'avoir réussi à s'enrichir par les moyens les plus illicites et/ou occultes. Le peuple a souvent des sentiments d'empathie, voire des sentiments de reconnaissance, et non une grande aversion à l'égard de la corruption "à visage humain". Ceci explique pourquoi les politiciens corrompus sont rarement sanctionnés par les électeurs et n'hésitent pas à se montrer en public même après qu'on soit parvenu à prouver et à étaler dans la presse les délits de corruption qu'ils ont commis.

Conclusion

L'argent joue bien sûr un rôle clé dans chaque acte non éthique. Karl Marx invoque la force corruptrice de l'argent. En outre, le nombre de domaines qui échappaient jusqu'alors à la sphère économique et qui sont désormais contaminés par l'argent et ses principes est de plus en plus grand. La globalisation et l'internationalisation de l'économie, conjuguée à la professionnalisation, à vrai dire à la marchandisation croissante, ont pour effet un accroissement constant du terrain de la corruption. Or, le contrepois politique ne joue pas au même niveau. Dans un tel contexte, l'homme politique se situe dans un choix infernal : ou accepter la fatalité et trahir les fondements de la « chose politique » ou promettre et mentir sciemment ou imprudemment et trahir le citoyen. Dans tous les cas, qu'il s'agisse de corruption active ou de corruption passive, nous sommes la plupart du temps face à une décision individuelle, dans une relation intersubjective. Le rôle de chaque citoyen et de la société dans son ensemble est donc déterminant à cet égard. Il ne s'agit pas de déclarer que le politique doit reconquérir son autonomie face à l'économique, lui restituant ainsi sa dignité ; il faut plutôt participer citoyennement par une opinion réfléchie à cette reconquête. Penser un nouveau modèle de société est du ressort de l'éthique citoyenne. Il faut reconnaître avec Michel Terestchenko que si la démocratie répond à des impératifs éthiques imprescriptibles, il faut que l'évolution de la société soit soumise à un contrôle politique de l'opinion publique et que soit toujours préservé le temps du débat. Retenons avec Weber que : *« la politique consiste en un effort tenace et énergique pour tarauder des planches de bois dur... Celui qui est convaincu qu'il ne s'effondrera pas si le monde, jugé de son point de vue, est trop stupide ou trop mesquin pour mériter ce qu'il prétend lui offrir, et qui reste néanmoins capable de dire « quand même ! », celui-là seul a la vocation de la politique ».*